

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD**  
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS BIARD**

Le Comité Syndical dûment convoqué le 5 mai 2023 s'est réuni pour une réunion le 12 mai 2023 à 9h00, dans la salle René Monory à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

**Etaient présents :**

**GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE**

Titulaires : Florence JARDIN, Michel FRANCOIS, Emmanuel BAZILE, Bastien BERNELA, Gilles MORISSEAU

**DEPARTEMENT DE LA VIENNE**

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, François BOCK, Isabelle BARREAU

Suppléants : Guillaume DE RUSSE, Francis GOMEZ

**Etaient Excusés :**

**GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE**

Titulaire : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN,

**DEPARTEMENT DE LA VIENNE**

Titulaires : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Sandrine BARRAUD ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Jérôme NEVEUX ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, Gilbert BEAUJANNEAU ayant donné son pouvoir à François BOCK, Claude EIDELSTEIN ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU,

**Participaient également à la réunion en qualité de :**

**Personnels des administrations**

**GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE**

Emmanuel DIAZ-ANNILO

**DEPARTEMENT DE LA VIENNE**

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION

**Experts**

**IENAIR**

Jérôme COURTOIS

**DGFIP**

Christophe PELTIER

Le Président, après avoir vérifié que le quorum était atteint et communiqué sur les pouvoirs, propose d'ouvrir la réunion de ce comité syndical selon l'ordre du jour ci-dessous :

1. **Approbation du compte rendu du Comité syndical du 4 avril 2023,**
2. **Exploitation des services aériens réguliers entre Poitiers (Biard) et Lyon (Saint-Exupéry) : Suites à donner à la consultation de la procédure d'urgence**
3. **Désignation d'un membre de la Commission des Services Publics Locaux (CCSPL)**
4. **Convention de mise à disposition d'un agent du Département de la Vienne pour le secrétariat du SMAPB et Indemnité de Secrétariat**

## **RAPPORT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2023**

---

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du comité syndical du 4 avril 2023 joint en annexe 1.

## **RAPPORT N° 2 - EXPLOITATION DES SERVICES AERIENS REGULIERS ENTRE POITIERS (BIARD) ET LYON (SAINT-EXUPERY) : SUITES A DONNER A LA CONSULTATION DE LA PROCEDURE D'URGENCE**

---

Alain PICHON cède la parole à Jérôme COURTOIS du cabinet IENAIR qui rappelle les conditions qui ont amené à lancer cette nouvelle procédure d'urgence en particulier en raison d'offres trop chères.

Le SMAPB a reçu une seule offre de la part de la compagnie Van Air Europe avec un appareil conforme aux normes de capacité mais peu connu en France.

Le candidat respecte les OSP avec deux allers et retours par jour. Les usagers pourront ainsi faire un aller et retour dans la journée avec un temps de présence sur Lyon assez conséquent.

Il propose une grille tarifaire avec trois gammes de tarifs en fonction de l'âge des passagers. L'écart de prix est assez resserré entre les gammes tarifaires. La recette unitaire par passager est évaluée à 130 € qui est cohérente par rapport aux pratiques commerciales actuelles.

Van Air sera chargé de l'exploitation des vols ; la gestion commerciale sera assurée par Jet Airlines, opérateur Français pour la relation commerciale et la gestion des passagers sous une marque commerciale Fly Odyssey.

Ce schéma semble convenir à la DGAC mais elle souhaite regarder le mécanisme proposé au regard des exigences de la commission européenne et de la procédure d'urgence prévue à l'article 16 § 12 du règlement 1008-2008. A ce stade des échanges, le SMAPB n'a pas reçu encore l'accord de la DGAC sur ce montage. La DGAC veut s'assurer que la ligne est bien portée par Van air avec uniquement une sous-traitance de Jet Airlines. Une notification sera ensuite transmise par la DGAC à la commission européenne pour la vérification du respect de la procédure d'urgence.

Il est donc proposé au Comité Syndical de valider l'offre reçue sous réserve d'une part du respect de la réglementation du transport aérien validée par la DGAC et d'autre part de la validation de la commission européenne du respect des conditions de la procédure d'urgence au regard de l'article 16 §12 du règlement 1008-2008.

Alain PICHON remercie Jérôme COURTOIS sur cette présentation. Il estime que l'offre reçue est plutôt satisfaisante sur la capacité offerte, les horaires et les tarifs proposés. Pour autant, il est nécessaire d'attendre l'accord de la DGAC car le montage proposé est novateur. Il s'agit d'une bonne solution pour aller jusqu'au mois de Novembre 2023.

Florence JARDIN remercie pour cette présentation claire. L'offre reçue répond en effet aux besoins exprimés d'un désenclavement sur Lyon mais le coût proposé est très important ramené au nombre de passagers transportés.

L'article 6 de la convention l'inquiète sur le montant de la contribution qui pourrait augmenter si le nombre de vols n'était pas atteint.

Gilles MORISSEAU a examiné l'offre reçue qui répond aux souhaits de Grand Poitiers mais a cependant quelques inquiétudes sur les mois d'été qui représentent près de 50 % de la période. La règle de la compensation va pénaliser la collectivité avec des avions peu remplis. Jérôme COURTOIS précise qu'il y a un délestage prévu au mois d'août ; la compensation a été calculée en prenant en compte ce délestage. Il est par ailleurs précisé que le SMAPB ne pourra jamais payer plus que le déficit prévu dans la convention. Il pourrait compenser moins si les recettes étaient supérieures au prévisionnel mais cette situation a été rarement constatée.

Francis GOMEZ estime que les horaires proposés sont plutôt intéressants pour la clientèle habituelle. Pour les mois d'été, il serait intéressant de cibler sur la clientèle tourisme pour compenser l'absence de la clientèle business.

Les élus sont conscients qu'il y a un véritable défi pour la compagnie avec un déficit de visibilité qui devra être travaillé par le prestataire commercial.

Gilles MORISSEAU souhaite savoir si la compagnie assure la continuité des bagages en cas de correspondance. Jérôme COURTOIS pense que le système Résanéo le prévoit. Ce point devra être confirmé.

Michel FRANCOIS estime que malgré une offre intéressante, le coût de la prestation sur 4 mois représente 12 mois de l'OSP actuelle. Il est par ailleurs inquiet sur le nombre de passagers pendant les mois d'été au regard du trafic constaté l'an dernier. Isabelle BARREAU estime que ce n'est pas comparable au regard de l'offre de l'an dernier avec des horaires non adaptés étant précisé que la majorité du mois d'août 2022 a été délesté. Il est important de relancer cette ligne avec des nouveaux horaires qui répondent aux besoins des entreprises mais également aux touristes.

Alain PICHON est conscient que le coût est plus important mais il était nécessaire de maintenir cette ligne car l'arrêt de la ligne peut présenter un risque pour les candidats pour la nouvelle OSP. Son coût sera sans doute plus élevé que l'actuelle mais avec des aides de l'Etat et de la Région.

Il précise par ailleurs qu'il faut s'attendre à des augmentations de contributions pour l'autre DSP gestion et exploitation de l'aéroport.

L'offre présentée est satisfaisante malgré son coût car elle répond aux besoins de déplacement des entreprises. Tout doit être mis en œuvre concernant l'atteinte du taux de remplissage à 61% en espérant aller au-delà.

Pascale MOREAU précise par ailleurs que le coût de l'actuelle OSP était pris en charge par deux collectivités (la Rochelle). L'offre proposée est intéressante car il s'agit d'un nouveau modèle économique qui peut bousculer les autres compagnies.

Pour Gilles MORISSEAU, le retour de la ligne est sans doute une bonne chose car cela peut aider à son renouvellement au mois de Novembre. Cependant, si le bilan du trafic n'est satisfaisant, les compagnies aériennes en tiendront compte dans leur offre.

Il souhaite par ailleurs savoir s'il existe un risque juridique de refus de la part de la DGAC sur la compagnie et quel est le délai de réponse attendu ?

Jérôme COURTOIS précise que l'accord dépend en effet de l'analyse juridique que doit faire la DGAC vis-à-vis de la compagnie Van Air. En tout état de cause, la convention sera signée avec Van Air et non Jet Airlines car celle-ci n'a pas de licence d'exploitation. Concernant le délai de réponse, il est difficile de répondre sachant que la réponse de la DGAC dépend aussi de la commission européenne. Dans le meilleur des cas, le démarrage de la ligne pourrait intervenir le 12 juin prochain.

Tout devra être entrepris pour que la ligne démarre très bien au mois de septembre avec le retour de la clientèle business

Après ces échanges, Alain PICHON soumet au vote cette délibération :

Nombre de votants :	17
Abstentions :	6
Majorité absolue :	6
Nombre de voix obtenues :	11 voix pour

### **RAPPORT N° 3 – DESIGNATION D’UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

---

Le Comité syndical approuve à l’unanimité la désignation de Monsieur Emmanuel BAZIL pour remplacer M. Jean-Charles AUZANNEAU pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Gilles MORISSEAU demande à Alain PICHON d’inscrire à l’ordre du jour de la prochaine réunion l’élection d’un nouveau délégué suppléant à la Commission Délégation de Service Public car il sera sans doute nécessaire de faire appel aux suppléants cet été pour les commissions DSP prévues pour le renouvellement de la DSP Poitiers Lyon.

Alain PICHON donne son accord pour l’inscrire à l’occasion de la prochaine réunion

### **RAPPORT N°4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE POUR LE SECRETARIAT DU SMAPB ET INDEMNITE DE SECRETARIAT**

---

Le Comité syndical approuve à l’unanimité la convention de mise à disposition d’un agent du Département de la Vienne pour le secrétariat du SMAPB et l’attribution d’une indemnité de secrétariat.

Alain PICHON, après avoir demandé s’il y avait des questions diverses après cet ordre du jour lève la séance à 9 h 45.